

Nouméa, le 12 septembre 2013

Inspection Pédagogique
du 2nd degré

VR/IPR/LA
n° 3211/2013-1250

Affaire suivie par
Lionel AMATTE
Chargé de mission
d'inspection
éducation physique et sportive

Bureau 105
Téléphone
(687) 26 62 21
Fax
(687) 26 62 07
Mél.

Inspection.eps@ac-noumea.nc

1, avenue des
Frères Carcopino
Immeuble Flize
BP G4
98848 Nouméa Cedex

<http://www.ac-noumea.nc>

CIRCULAIRE EXAMENS EPS
Session 2013
BACCALAUREATS GENERAL ET TECHNOLOGIQUE
Centre de NOUMEA

DESTINATAIRES :

- Établissements publics d'enseignement secondaire
- Direction Diocésaine de l'École Catholique
- Direction de l'Alliance Scolaire de l'Église Évangélique
- Lycée Agricole de Nouvelle-Calédonie (Pouembout)
- Vice-Rectorat des Iles Wallis et Futuna
- Ambassade de France à Port-Vila – Vanuatu (pour l'Ecole Française de Port-Vila)

Objet : Modalités d'évaluation de l'Education Physique et Sportive aux baccalauréats de l'enseignement général et technologique pour la session 2013.

Vu l'arrêté du 21 décembre 2011 paru au BO n°7 du 16 février 2012.

Vu la circulaire du 08 juin 2012 parue au BO Spécial n°5 du 19 juillet 2012.

Pièces Jointes : - une fiche de renseignements
- un tableau « candidats inaptes en EPS ».

La commission d'harmonisation des notes, afin de remplir au mieux son rôle, doit être en possession d'un dossier complet d'établissement, **il est impérativement composé des documents suivants :**

Sous chemise 1 :

- **Les notes de l'établissement, imprimées sur papier à partir de l'application EPSNET** authentifiées par le cachet de l'établissement et **signées par le chef d'établissement** à la fin de la dernière page. Cette liste présentée par protocole sera vérifiée par CHAQUE enseignant d'EPS et signée (en face de chaque protocole).

Sous chemise 2 :

- **La liste des candidats inaptes partiels, inaptes totaux** imprimée à partir de l'application EPSNET.
- **La liste détaillée des élèves inaptes** avec les certificats médicaux originaux correspondants (utiliser l'annexe 1 ci-jointe).

Sous chemise 3 :

- **La fiche de renseignements** (utiliser l'annexe 2 ci-jointe) destinée à identifier l'établissement et à présenter son organisation pour l'E.P.S. Chaque enseignant devra y inscrire :
 - les activités pratiquées en classe terminale **dans l'ordre** qui correspond aux propositions de notes du fichier de recueil de notes,



2/2

- la durée des cycles des classes de terminale et, si possible, de l'année précédente.

Je vous serais obligé de bien vouloir finir de saisir les notes sur EPSNET avant le **14 novembre 2013 (date de fermeture de l'application EPSNET)**. Je vous rappelle qu'en aucun cas, le nom d'un élève ne doit être supprimé de la base EPSNET de l'établissement.

Les documents demandés doivent impérativement parvenir au Vice Rectorat **avant le 15 novembre 2013, derniers délais** à l'adresse suivante :

VICE-RECTORAT
Secrétariat des Inspecteurs et Chargés de Mission
A l'attention de M. Lionel AMATTE
BP G4
98848 NOUMEA CEDEX

Je vous remercie de votre collaboration.

Le vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie
Directeur général des enseignements




Patrick DION